

## Séance du Conseil communal du 31 mai 2021

### N° 02.- PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 14 AVRIL 2021.

---

Mme TARGNION, Bourgmestre;  
M. AYDIN, Président du C.P.A.S.;  
Mmes et MM. DEGEY, CHEFNEUX, ~~LAMBERT~~, LOFFET, BREUWER, LUKOKI, Echevin(e)s;  
Mme CORTISSE, Présidente;  
Mmes et MM., ~~ISTASSE~~, BEN ACHOUR, PIRON, OZER, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, EL HAJJAJI, MAHU, THOMAS, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, ~~JORIS~~, MAGIS, VAN BOSSCHE, DELTOUR, CELIK, DEDERICHS, MESTREZ, Conseiller(ère)s;  
~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

---

### LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 19 HEURES 45.

### LE CONSEIL,

---

~~Mme TARGNION, Bourgmestre;~~  
~~M. DEGEY, Bourgmestre f.f.;~~  
~~M. AYDIN, Président du C.P.A.S.;~~  
~~Mmes et MM. DEGEY, CHEFNEUX, LAMBERT, LOFFET, BREUWER, LUKOKI, Echevin(e)s;~~  
~~Mme CORTISSE, Présidente;~~  
~~Mmes et MM., ISTASSE, BEN ACHOUR, PIRON, OZER, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, EL HAJJAJI, MAHU, THOMAS, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, JORIS, MAGIS, VAN BOSSCHE, DELTOUR, CELIK, DEDERICHS, MESTREZ, Conseiller(ère)s;~~  
~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

---

0207

N° 01.- **CONSEIL COMMUNAL - Retrait de sa délibération du 21 septembre 2020 portant adoption d'une motion de méfiance "mixte" incluant une motion collective à l'égard de l'ensemble du Collège communal et trois motions individuelles à l'égard de la Bourgmestre, du Président du C.P.A.S. et d'une Echevine ainsi que tous les actes corollaires y afférents, en ce sens que ce retrait porte également et notamment sur la prise d'acte des renoncations à exercer le mandat de Bourgmestre des Messieurs les Conseillers Malik BEN ACHOUR (P.S.), Konda Antoine LUKOKI (P.S.) et Said NAJI (P.S.).**

Entendu l'intervention de Mme la Présidente qui précise que cette séance publique du Conseil communal extraordinaire du 14 avril 2021 a été convoquée par 1/3 au moins des Conseillers communaux sur base des articles 2 et 4 du R.O.I. en application de l'article L1122-12 du C.D.L.D. Elle rappelle la décision du Collège communal du 6 avril 2021 (4 voix contre 3 et 1 abstention) de tenir ce Conseil en présentiel plutôt qu'en vidéoconférence. Elle précise qu'il aurait été plus raisonnable pour tout le monde de se réunir virtuellement comme on le fait depuis plusieurs mois, compte tenu de la situation sanitaire actuelle, des restrictions imposées à la population, de l'obligation de télétravailler. Il s'agit d'une question de sécurité, de solidarité et d'exemplarité. Elle prend acte de cette décision émanant de cinq membres du Collège qui sont tous absents aujourd'hui. Si ce n'est pas son rôle en qualité de présidente, les participants interpréteront ces manœuvres, qu'elle qualifie de politiques, comme il se doit. Elle excuse les absences de Mme la Bourgmestre, qui a désigné pour ce Conseil, M. DEGEY comme Bourgmestre f.f., M. le Président du C.P.A.S., MM. les Echevins LOFFET, BREUWER, LUKOKI. Elle excuse les Conseillers communaux suivants : M. Said NAJI, Mme Laurie MARÉCHAL; M. Anass GALLASS, Mme Chimaine NANGI. Elle constate l'absence, non signalée, de M. Bruno BERRENDORF et

Mme Irène DEDERICHS. Elle relit le point qui est soumis au vote et rappelle les articles 13 et 33 du R.O.I. en ce qui concerne les prises de paroles: l'article 13 (les membres du Conseil communal n'obtiennent la parole qu'après l'avoir obtenue du président):

Entendu l'intervention de M. DEGEY, Bourgmestre f.f. remarque d'emblée :

- qu'il ne voulait pas du présentiel; il rappelle que le décret permet qu'1/3 des membres du Conseil communal peut exiger la tenue du Conseil communal en vidéoconférence et invite les Conseillers à le faire à l'avenir, afin de montrer l'exemple;
- les jetons de présence ne peuvent être refusés mais peuvent être donnés à des associations.

Il rappelle le point et les attendus. La motion de méfiance de septembre 2020 a été suspendue par le Conseil d'Etat; son annulation n'est pas encore programmée. Tant que cette motion de méfiance existe, il est impossible d'en déposer une autre pour installer une Majorité stable à Verviers. Treize conseillers au moins ont voulu l'organisation de ce Conseil pour discuter de ce point;

Entendu l'intervention de M. BEN ACHOUR, Chef de Groupe P.S., qui souscrit au propos introductif de la Présidente concernant la décision prise par le Collège de faire le Conseil communal en présentiel. Il remarque que le Collège est clairsemé et trouve choquant de tenir un Conseil communal devant un Collège comportant moins de la moitié de ses membres. Ces absences ont un sens. Elles démontrent que, alors qu'on travaille à sortir de la crise, d'autres complotent pour laisser la situation en l'état. L'objectif de cette organisation en présentiel était de permettre à certains de fuir leurs responsabilités. Il demande que, compte tenu des bancs clairsemés, le point soit dès lors reporté au prochain Conseil communal le 26 avril 2021;

Entendu l'intervention de Mme la Présidente qui rappelle les précisions du R.O.I. concernant les demandes d'ajournement (articles 12 et 15). Elle demande que les Conseillers s'expriment sur cette séance du Conseil communal et sur cette demande de report. Ensuite, il y aura vote et ce n'est que si cette demande de report est refusée qu'il sera débattu du point;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B., qui regrette le "cirque". On parle d'urgence alors que cela fait 10 mois que cette crise paralyse la Ville, qu'il n'y a plus de pilote dans l'avion à Verviers, heureusement que l'administration est là, qu'il y a un staff, du personnel, des travailleurs communaux qui prennent leurs responsabilités quotidiennement. Quid de l'urgence alors que le texte présenté il y a deux semaines aurait pu être amendé, quid de l'urgence si on veut encore reporter ce point ? Cela signifie que soit il y a un problème d'un rapport de force, soit parce qu'il n'est pas certain qu'il y ait une majorité pour voter ce retrait. Ce show-là n'est pas digne de la situation dans laquelle on est aujourd'hui. C'est un problème que, depuis 10 mois, la seule discussion, cela a été sur le budget où l'on n'a cessé de dire qu'il ne servait à rien d'en parler puisqu'il allait y avoir une nouvelle majorité. Dans les notes diffusées dans la presse concernant la future majorité, il n'y a que des discussions sur les postes, la polémique Synergis, pas une discussion de fond. Le P.T.B. se serait abstenu sur le vote d'aujourd'hui car ce n'est pas son combat de résoudre les problèmes au sein des partis, mais n'allait pas faire obstacle car il faut sortir de ce blocage;

Entendu l'intervention de Mme la Présidente, qui précise qu'ici, il n'y a pas d'urgence au sens du C.D.L.D. et du R.O.I.;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, qui entend que l'urgence est sous-entendue par le fait qu'il y a un Conseil communal dans 15 jours;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO, qui a préparé la séance et demande le respect de ceux qui se sont déplacés. S'il y a les 19 voix pour reporter la séance, il ne comprend pas pourquoi on ne les aurait pas pour faire voter le retrait de la motion;

Entendu l'intervention de Mme la Présidente, qui précise que pour retirer un point de l'ordre du jour, il faut la majorité simple, pas besoin de 19;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI qui, puisque le Conseil communal a été convoqué pour prendre une décision, demande pourquoi ne pas prendre cette décision puisque le quorum est là. Il souhaite une réponse. ECOLO ne comprendrait pas qu'on décide purement et simplement d'empêcher la discussion et de la reporter dans deux semaines;

Entendu l'intervention de M. MAHU, Conseiller communal, qui trouve que c'est honteux qu'on ait dû venir physiquement alors que ceux qui l'ont demandé ne sont pas là. Il y a du personnel de la Ville, du personnel policier, des membres de l'équipe du Centre culturel, ... faire cette demande et ne pas venir, c'est une manœuvre politique. Et la seule piste pour comprendre la demande de report, c'est que c'est encore une manœuvre politique pour reporter le point. Et pourquoi cela irait au prochain Conseil communal en visioconférence;

Entendu l'intervention de Mme la Présidente qui précise que certains des absents sont sous certificat médical, certains sont en quarantaine, d'autres ont des symptômes. Certaines personnes qui souhaitaient être présentes ne peuvent dès lors participer;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Conseiller communal, qui précise que cette situation est un message de dysfonctionnement. N'est-il pas temps que tout le monde dise "on laisse tomber ? Tout le monde démissionne, on refait des élections et on redémarre sur des bases solides". Donc, comme ses collègues, il trouve qu'il faut maintenant traiter la question comme elle est;

Entendu l'intervention de M. CHEFNEUX, Echevin, qui rappelle comment se passe le recours aux élections. Au fond, qui pourrait avoir peur de se présenter devant l'électeur ? Il faut d'abord une démission collective du Collège, de chacun des membres lors de la même séance. Et si le dernier ne le fait pas, l'opération est ratée. Le deuxième élément avant de recourir aux élections est qu'il faut passer par une période de 30 jours durant laquelle le Gouvernement Wallon va entrer dans la discussion pour éviter le recours aux élections. Il est bien de rappeler cela plutôt que de faire de la démagogie;

Entendu l'intervention de M. ORBAN, Conseiller communal, qui ne voudrait pas la place de la Bourgmestre, si demain un groupe culturel ou autre lui demandait l'autorisation d'organiser une conférence avec 50 personnes dans cette salle. Il ne comprend pas comment cette décision du présentiel a elle été prise;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, qui rappelle que c'est le N.V. qui fait un cartel qui bloque la situation et, donc, ce n'est pas spécialement ECOLO qui se pousse dans une majorité; ce sont trois partis qui bloquent tout face à une situation déplorable au P.S. Quant au dernier échevin qui ne démissionne pas, il ne va pas gérer la Ville seul; cela provoque une situation de crise qui fait qu'on doit changer tout. L'argument ne tient pas la route;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT qui voulait une réponse du Chef de Groupe du P.S. Il y a 19 membres de la majorité, et donc quelle est officiellement l'explication du Chef de Groupe du P.S. face aux Verviétois de prolonger cette crise de deux semaines en plus ?

Entendu l'intervention de M. BEN ACHOUR qui va être clair et transparent. Aujourd'hui, compte tenu des absences et notamment de certains échevins socialistes, ils n'ont pas les voix nécessaires pour voter;

Entendu l'intervention de M. CHEFNEUX qui ne va pas rappeler les heures qu'ECOLO a fait perdre ces derniers mois pour essayer de trouver une solution politique, le premier round où ECOLO discutait avec le P.S. pour lâcher le cartel juste au moment où l'on trouvait un accord; et de l'autre côté, pour lâcher à minuit quinze le jour du communiqué de presse d'ECOLO débranchant la prise alors que des détails étaient encore négociés avec le cartel. La troisième chose, si un seul échevin gère la Ville, on sera en période de crise ... On y est. A quoi On essaye de trouver une solution, c'est là qu'ECOLO lâche le cartel deux fois;

Entendu l'intervention de Mme la Présidente qui demande la clôture du débat sur la gestion de la crise et qu'on revienne au point à l'ordre du jour de cette séance;

Entendu l'intervention de M. MAHU qui remercie M. BEN ACHOUR pour sa réponse, parce que cette franchise assez "plate" peut faire du bien ... Il envie M. CHEFNEUX, il a une capacité à ne pas montrer de doute par rapport à l'action de N.V.; Par deux fois, ECOLO n'a pas pu aller au bout des négociations. Soit parce que le conseil juridique d'ECOLO ne le permettait pas, soit parce que les arbitrages moraux ne le permettaient pas, parce que le rapport de force souhaité n'était pas suffisant. ECOLO n'est pas meilleur que les autres. Parfois la frontière entre le courage et une certaine forme de bêtise est très fine. Encore une fois, le Conseil communal offre un triste spectacle. Il espère que l'opposition et la majorité réussiront à travailler de manière plus saine et plus constructive pour cette ville;

Entendu l'intervention de M. DEGEY qui assure qu'il y a des gens dans le Collège qui continuent à avancer. Beaucoup de choses se sont passées en neuf mos, on travaille. Malgré la crise politique, la Ville est gérée; par exemple de nombreux travaux sont lancés. Quant à l'urgence, il y a une certaine contradiction: il faut aller vite mais en même temps on pouvait attendre le prochain Conseil. Il est l'un des signataires de la demande de convocation de ce Conseil communal et n'est pas très heureux du résultat mais, s'il faut recommencer, il recommencera parce qu'il veut, avec les autres signataires, arriver à sortir le plus rapidement de cette crise politique, pas parce que cette Ville n'est pas gérée; elle l'est, mais parce qu'une autre légitimité doit se mettre en place. Autre élément soulevé, oui, la politique c'est aussi des discussions de postes, parce que mettre la bonne personne au bon endroit est extrêmement important. Mais, dans cette crise politique, il y a eu aussi des discussions de fond. La politique verviétoise est cependant minée, depuis des années. Il voudrait connaître les petites souris qui, lors des réunions d'élus, s'amuse à distiller des informations dans les médias. Il ne stigmatise pas les médias qui font leur travail, et le font bien à Verviers. Il invite quiconque dans cette salle à trouver une note, un mail, un sms, un whatsapp ... qui mentionne que Synergis sera un mandat nécessairement payant. Le débat aura lieu puisqu'un point a été déposé au prochain Conseil communal. Tout cela abîme l'ensemble de la classe politique, que ce soit ECOLO, N.V., le C.D.H. ou le P.S., et c'est totalement gratuit. Cela devient insupportable pour ceux et celles qui s'engagent pour une ville et les citoyens. Normalement, retirer cette motion de méfiance suspendue par le Conseil d'Etat devrait être une banalité puisqu'un certain nombre de membres de ce Conseil communal ne l'ont pas votée en septembre 2020, avec des arguments très clairs de légalité que le Conseil d'Etat a mis en avant et leur a donné raison. Ceux qui l'ont votée et se rendent compte aujourd'hui que la plus haute juridiction administrative du pays leur donne tort, devraient aussi voter le retrait. C'est tellement difficile, délicat à Verviers, qu'il ne sait même pas si ECOLO, qui pourtant a fait un recours auprès de la R.W. contre cette motion, aurait voté le retrait de celle-ci. Aujourd'hui, les partis qui tentent de former une majorité à Verviers prennent leurs responsabilités en organisant ce Conseil communal, veulent prendre leurs responsabilités et se retrouvent pour diverses raisons dans l'incapacité de le faire, mais ils le feront plus tard et il espère que, si pas à 37, ne comptant pas sur les voix du P.P et du P.T.B., les partis démocratiques du Conseil communal voteront le retrait de cette motion. Il termine en précisant que M. SMEETS accuse par deux fois le cartel d'être l'élément bloquant de la Ville. Il demande à M. SMEETS s'il a conscience de l'histoire de cette crise. Le C.D.H. a fait preuve de courage, s'est lancé dès le mois de juillet dans la bagarre, bagarre qu'ECOLO a rejointe puis quittée pour diverses raisons qui lui sont propres. Mais c'est faux de dire aujourd'hui que le M.R., le N.V. et le C.D.H. sont des éléments bloquants. Le M.R. sera toujours du côté de la solution. S'il faut réunir des Conseils, faire des réunions, il sera présent. D'autres personnes autour de lui seront présentes, tout sera fait pour sortir Verviers de cette crise politique, et non pas de cette non-gestion parce que la Ville est gérée mais il est temps de mettre un terme au cirque de ce Conseil communal et de ce Collège;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT qui remarque que cela fait des mois qu'on a des Conseils communaux très légers, cela fait la quatrième fois qu'il n'y a pas un seul point "Santé". Le temps de la majorité est accaparé par les discussions de places et de postes. Il demande que les négociateurs expliquent ce sur quoi ils discutent. Il suggère de soumettre des idées, de débattre, de discuter de ce qu'on peut faire pour la Ville; ce qu'on ne peut pas faire dans ce Conseil communal et qui lui pose problème. Aller aux élections, le P.T.B. n'en a pas peur. Si un moment, il n'y a pas de solution, on peut revoter;

Entendu l'intervention de Mme la Présidente qui met le point de l'ajourné au prochain Conseil communal;

Par 19 voix contre 7 (ECOLO, PTB),

AJOURNE

le présent point à sa séance du 26 avril 2021.

**LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 20 HEURES 38.**

\*\*\*\*\*

A l'unanimité,

APPROUVE

en cette séance du 31 mai 2021, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. TARGNION